

Fiche de confirmation

Projet Animastaff 2026

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer que votre inscription pour la formation « Animastaff » a été retenue. Veuillez nous retourner la fiche d'inscription, le formulaire de la carte de membre (3€) et payer la caution de 50€ en liquide ou par carte bancaire, avant le **20/02/26** pour garantir votre place.

- 1- Fiche d'inscription Formation.
- 2- Fiche d'inscription carte membre 2026
- 3- Paiement carte membre 3€
- 4- Paiement caution 50€ (remboursables fin de formation)

Formation de base

Les rendez-vous sont fixés comme suit :

Samedi, **28/02/2026** à **8h00-19h30** & dimanche, **01/03/2026** à **8h00-17h45**

Samedi, **07/03/2026** à **8h00-20h30** & dimanche, **08/03/2026** à **8h00-18h15**

La formation se déroulera à la Maison des jeunes de Soleuvre (75, rue de Belvaux, L-4418 Soleuvre)

En dehors de vos affaires personnelles nous vous prions de vous munir de :

- Vêtements confortables & chaussures solides (pour extérieur et intérieur)
- D'un bloc et stylo
- Votre téléphone portable privé

La participation à cette formation est gratuite, les repas et collations sont inclus. A la fin de la formation et sous condition que vous avez participé à 100%, la caution de 50€ vous sera remboursée. Si contre toute attente vous seriez empêchés/ées de participer à la formation, nous vous prions de bien vouloir nous en informer de suite au numéro : +352 661 847 179

Veillez, s.v.p., ramener l'argent en espèces à la maison des jeunes de Soleuvre, (adresse : 75, rue de Belvaux, L-4418 Soleuvre) ou payer par lien SmUp. **Cela garantira votre inscription définitive.**

Bien évidemment, nous nous tenons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire. N'hésitez pas à nous contacter au tél. +352 59 34 07 /+352 661 847 179 ou bien de nous visiter à la maison des jeunes de Soleuvre.

Fiche d'inscription, autorisation parentale

Projet Animastaff (FORMATION DE BASE) 2026

Je soussigné(e) (responsable du mineur): Ich, Unterzeichnete/r (Verantwortliche/r des/der Minderjährigen)	
Téléphone / GSM (responsable du mineur) : (Telefon/ Mobiltelefon des Vormunds des Minderjährigen)	

autorise que le jeune : _____ , participe à *la formation du projet Animastaff, se déroulant le 28/02/2026 – 01/03/2026 et 07/03/2026- 08/03/2026 à Soleuvre (75, rue de Belvaux L- 4418 Soleuvre).*

Nom du jeune : (Name des/der Jugendlichen)	
Date de naissance du jeune : (Geburtsdatum des Jugendlichen)	
Adresse du jeune : (Adresse des Jugendlichen)	
GSM Jeune : (Mobiltelefon des Jugendlichen)	
E-mail du jeune : (E-mail des Jugendlichen)	
Matricule de la Sécurité Sociale du jeune : (Sozialversicherungsnummer des Jugendlichen)	
Numéro de compte & BIC code du jeune: (Kontonummer & BIC-Code des Jugendlichen)	
Allergie ou alimentation spécifique : (Allergie oder spezielle Ernährung)	

- ✓ Je certifie que le jeune est en bonne santé
- ✓ J'autorise les responsables de la formation à prendre toute décision concernant la bonne santé du jeune
- ✓ Je prends note que le jeune peut être renvoyé de la formation, en cas de perturbation du bon déroulement de celle-ci ou s'il n'est pas ponctuel ou en cas d'absence (peu importe la durée d'absence)
- ✓ À emmener absolument le jour de l'activité : carte d'identité et carte de sécurité sociale européenne

Dans le cadre de la formation de l'Animastaff les repas sont organisés et pris en charge par le Jugendtreff Saba. Veuillez réserver votre repas en remplissant ce formulaire.

_____ (lieu), le _____ (date)

Signature du jeune

Signature du tuteur légal

Date de paiement : _____

No carte membre : _____

Demande d'admission

Données du jeune :

Nom et prénom : _____
Numéro et rue : _____
Code postale et localité : _____
GSM : _____
Adresse mail : _____
Date de naissance : _____
Matricule de la sécurité sociale : _____
Nationalité : _____
École actuelle : _____
Hobbys : _____
Allergies, régime spéciale, maladie : _____

Données du tuteur légal :

Nom et prénom : _____
GSM/ Tél : _____

L'adhésion devient active après le paiement de la cotisation. (3€)

Utilisation d'images :

Je suis d'accord

Je ne suis pas d'accord

Utilisation des données :

Les données présentées dans ce formulaire sont utilisées dans le cadre du travail de la maison des jeunes (statistiques, activités, lettres,...). Les données seront communiquées au ministère national de l'enfance et de la jeunesse sous forme anonyme.

ROI :

Avec la signature, le signataire confirme d'avoir pris connaissance du règlement d'ordre intérieur et de le respecter pendant l'ouverture de celle-ci ainsi que lors de la participation aux activités.

Signature du demandeur

Signature du tuteur légal (pour les jeunes 12-17 ans)

Règlement d'ordre intérieur du Jugendtreff Saba

1. Conditions d'admission et d'entrée

Chaque jeune entre 12 et 26 ans a le droit de fréquenter la Maison des Jeunes et de devenir membre.

Les responsables de la MJ ont le droit de refuser l'entrée au jeune, dont le comportement dérange l'atmosphère habituelle.

2. Déroulement habituel

- a. Les bonnes manières et la politesse sont exigées pour passer agréablement notre temps ensemble.
- b. Il est obligatoire de s'inscrire sur la liste des présences, affichée à l'entrée.
- c. Pour participer aux activités de la MJ : le jeune doit posséder une « carte membre MJ ». La « carte membre MJ » coûte 3.- € et est valable jusqu'à la fin de l'année en cours et à partir du jour de l'achat. Elle est en vente du bureau de la MJ.
- d. Pour l'utilisation du matériel de la MJ, le jeune doit être membre de la MJ. Quand un jeune fait des dégâts, il doit les payer de sa poche !
- e. La MJ ne fait pas crédit.
- f. Le grenier de la MJ est strictement interdit aux jeunes.
- g. L'atelier ainsi que la Proufsall et studio sont accessibles sur demande.
- h. Dans l'enceinte de la MJ, la consommation ainsi que la possession d'alcool et/ou l'usage de tout produit illicite sont strictement interdits.

**LE NON-RESPECT D'UNE DE CES REGLES PEUT ANNULER LA VALIDITE DE LA « CARTE MJ »),
OU PEUT AVOIR POUR CONSEQUENCE UN RENVOI IMMEDIAT OU TEMPORAIRE.**

3. Participation aux activités

Pour participer aux activités organisées par la MJ, le jeune peut s'inscrire au bureau :

- a. Les fiches d'inscription y sont affichées
- b. L'inscription est valable en réglant les frais d'inscription
- c. ATTENTION aux dates limites d'inscription
- d. ATTENTION : toute inscription engendre la participation à l'activité. En cas d'indisponibilité vous devez nous prévenir le plus vite possible. Si vous ne pouvez pas venir à la MJ, vous pouvez nous en informer par téléphone ou en laissant un message sur le répondeur en cas d'absence (Tel: 59 34 07). Le Jugendtreff Saba participe financièrement à chaque activité. Si le jeune inscrit à l'activité ne participe pas sans s'excuser, il devra payer l'intégralité du coût intégral de l'activité.
- e. Un jeune participant à une activité doit obligatoirement rentrer/revenir avec les éducateurs, sauf en cas d'autorisation parentale, explicitement donnée avant l'activité.

TOUT MANQUE DE RESPECT ENTRE LES JEUNES ET/OU ENVERS LE PERSONNEL, QUEL QU'IL SOIT, AINSI QUE LE NON-RESPECT DE CE REGLEMENT FERONT L'OBJET D'UNE SANCTION